



## La flambée des prix continue !

## Urgence à y faire face avec de réelles revalorisations salariales

L'inflation a augmenté de 5.8 % sur un an. Une nouvelle revalorisation automatique du SMIC de 2.01% sera effective au 1<sup>er</sup> août 2022.

Cela sera donc la quatrième fois cette année.

Après cette nouvelle augmentation, le SMIC sera à 1680 euros brut/mois.

Face à l'inflation le gouvernement est contraint d'abandonner son dogme du gel du point d'indice.

Pour les agent-es de la Fonction publique, la toute fraîche revalorisation des 3.5 %, qui n'est pas encore sur les feuilles de paie, est donc déjà bien entamée. De même pour les relèvements des 1ers échelons de la catégorie B actés il y a peine 1 jour au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat !

Alors même que la CGT n'a cessé de dénoncer une augmentation du point d'indice et des mesures complémentaires en deçà des réponses nécessaires pour préserver le pouvoir d'achat de millions d'agent-es de la FP d'une part, et pour reconnaître les qualifications et les carrières d'autre part, ce nouveau relèvement du SMIC met à nouveau en lumière les urgences salariales.

Pour preuve, après revalorisation du point d'indice de 3.5 %, la rémunération minimum à hauteur de l'indice 352 sera de l'ordre de 1707.21 euros brut.

L'écart avec le niveau du SMIC se resserre donc déjà et est en dessous des 30 euros bruts par mois. A ce rythme, si l'inflation continue à croître comme le prévoit l'INSEE, les rémunérations les plus basses dans la FP basculeront à nouveau en dessous du SMIC avant la fin de l'année.

Les revendications de la CGT dans la Fonction publique, une augmentation du point d'indice de 10% et l'indexation du point sur l'inflation, prennent encore plus de sens aujourd'hui et doivent être prises en compte au plus vite.

Chaque jour, la flambée des prix continue à détériorer notre pouvoir d'achat et nos conditions de vie. De même, le refus irresponsable du gouvernement de revaloriser de manière conséquente le SMIC et le point d'indice, marque aussi la continuité de la détérioration des conditions de travail et de la non reconnaissance des richesses créées et de l'utilité sociale des missions publiques.

**L'UFSE-CGT appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser  
dès la rentrée de septembre dans le cadre de la quinzaine de déploiement  
et dans le cadre des 2 journées d'action du 22 septembre et du 29 septembre 2022.**

**Une nouvelle revalorisation du point d'indice est urgente ainsi que son  
indexation à l'inflation.**